



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 17 mars 2025 – n° 39/H030

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



Réunion du 7 février 2025

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

7 février 2025

Président : Bertrand du MARAIS, Président du Cnis

Ordre du Jour

Introduction.....	9
I. Bilan 2024 des travaux du Cnis.....	9
.1 Zoom sur la commission Environnement et développement durable.....	10
.2 Vote sur le suivi des avis de moyen terme.....	10
II. Orientations générales 2025.....	10
.1 Réflexions prospectives.....	11
.a Ceser de France : regard de la société sur le vieillissement de la population.....	11
.b France assureurs : enjeux pour les assureurs des risques environnementaux.....	14
III. Actualités de la statistique publique.....	16
IV. Justice et sécurité : enjeux pour les statistiques.....	18
V. Réunion de l'inter-commission du 17 septembre 2024 sur les besoins sociaux en matière de statistiques de santé.....	25
Conclusion.....	26

Liste des participants

Membres du Conseil	
Nom / Prénom	Organisme
ALLORANT Pierre	Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser)
AUDENIS Cédric	France Stratégie
BARDAJI José	France Assureurs
BERTHOLON Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BRAS Pierre-Louis	Président de la commission Services publics et services aux publics
BRODIER Lilian	Fédération Bancaire Française
CHAPUIS-MIROL Maëlle	Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA France)
CHARNU Jean-Michel	Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA France)
CLANCHE François	Institut national d'études démographiques (Ined)
DEAUVIEAU Jérôme	École normale supérieure (ENS)
DOMERGUE Manuel	Ex-Abbé Pierre
DU MARAIS Bertrand	Conseil d'État – Président du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
EPAULARD Anne	Présidente de la commission Système financier et financement de l'économie
ERB Louis-Alexandre	Confédération général du travail (CGT)
EYRAUD Corine	Confédération général du travail (CGT)
GENOUX Béatrice	Chambres de commerce et d'industrie (CCI France)
GODARD Mathilde	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
GUÉROUT Anthony	Association des maires de France (AMF)
LACAILLE Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
MOUSAOUI Abdallah	Force ouvrière (FO)
MULLER Valerie	Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser IdF)

POILON Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (Medef)
PONCET MONGE Raymonde	Sénat
SCIBERRAS Jean-Christophe	Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail
SENEZE Nicolas	Association des journalistes de l'information sociale (Ajis)
SERIEYX Yvon	Union nationale des associations familiales (Unaf)
SILBERMAN Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER Jean-Luc	Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
TIMBEAU Xavier	Président de la commission Environnement et développement durable
VESSILLIER Delphine	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
VINQUANT Jean-Philippe	Président de la commission Démographie et questions sociales
<u>Excusés :</u>	
BARRION Rachèle	Force ouvrière (FO)
BLANC Nicolas	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE/CGC)
BUSI Paul	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
CHOUGUIAT Alain	Union des entreprises de proximité (U2P)
CLERC Laurent	Banque de France (BdF)
DOUTEAU Georges	Union nationale des associations familiales (Unaf)
GARCIA Benoit	Conseil économique, social et environnemental (Cese)
GUIGNAND Gilbert	Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)
KERROUCHE Eric	Président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)
LAPORTE Helene	Assemblée Nationale
MANO Jean-Yves	Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
MIGNON Eric	Confédération française démocratique du travail (CFDT)

NICOLAS David	Association des Maires de France (AMF interco)
NORTH Bruno	Régions de France
OFFNER Jean-Marc	Président de la commission Territoires
OREFICE Gianluca	Président de la commission Entreprises et stratégies de marché
POUZIN Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
SUAU Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Chefs de SSM	
Nom / Prénom	Organisme
ATTAL-TOUBERT Ketty	Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE) – SSM Commerce extérieur
BESSONE Anne-Juliette	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) – SSM Travail et Emploi
CHEVALIER Pascal	Ministère de la Justice
DE PERETTI Gaël	Direction générale de l'administration et de la fonction publique / sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (DGAFP/SDESSI) – SSM Fonction publique
FESSEAU Maryse	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – SSM Education nationale
GONZALEZ-DEMICHEL Christine	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
GREFFET Pierre	Service statistique ministériel du ministère de la Défense
MARCUS Vincent	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire -SSM Agriculture
MINODIER Christelle	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) – SSM Santé/Solidarités
MORDANT Guillaume	Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED) – SSM Immigration
SCHUHL Pierrette	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) et de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) – SSM Enseignement supérieur et Recherche
SEDILLOT Béatrice	Commissariat général au développement durable (CGDD) – SSM Ecologie

VICARD Augustin	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
-----------------	--

Secrétariat général du CNIS	
Nom / Prénom	Organisme
CANCEL Sébastien	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
CRAVATTE Céline	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DE RAPHELIS Magali	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GUILLAUMAT-TAILLIET François	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
LAGARENNE Christine	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
REULARD Typhenn	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

Autres participants	
Nom / Prénom	Organisme
AGOSTINI Loic	Ubiquis
ANGIER Marie	Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser)
APAIRE Etienne	CComité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)
BAYET Alain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
BERRY Jean-Baptiste	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
BIAU Olivier	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
BONNET Xavier	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
BREUIL Pascal	Comité du label
CHERIF Zeineb	Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

COLIN Christel	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
DE MAILLARD Jacques	Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip)
JARDIN Antoine	Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip)
MOREAU Sylvain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
NIAKATÉ Aminata	Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)
PROST Corinne	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
ROUX Sébastien	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Bertrand du Marais.

INTRODUCTION

Le Président, Bertrand du MARAIS, ouvre la séance et présente l'ordre du jour. La séance se déroulera en trois temps. La première séquence sera consacrée à l'examen de l'activité de l'année écoulée et aux orientations pour 2025, avec l'intervention de plusieurs présidents de commissions et membres du Conseil. Les avis et orientations générales seront ensuite votés. La deuxième séquence verra l'intervention de Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee, sur les actualités de la statistique publique au niveau européen. Après une pause, la troisième séquence abordera les statistiques relatives à la justice et à la sécurité intérieure, un sujet important pour les politiques publiques.

I. BILAN 2024 DES TRAVAUX DU CNIS

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Le Président, Bertrand du MARAIS, présente le bilan de l'année 2024, en soulignant le renouvellement d'un tiers du bureau, ainsi que du Conseil, qui compte 26 nouveaux membres. Il remercie Pierre-Louis Bras d'avoir accepté la présidence de la commission Services publics et services aux publics.

L'année 2024 a marqué la première année de mise en œuvre du programme de moyen terme et, grâce à une action soutenue du Secrétariat général, une reprise de la participation physique ou en ligne aux travaux des commissions sortant ainsi de la période post-Covid. Bertrand du Marais se félicite également de la bonne reprise médiatique des travaux du Conseil, notamment du rapport sur l'effet de la création de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi. Ce dernier a en effet entraîné la publication de plusieurs articles dans la presse nationale, ce qui contribue au rayonnement du Cnis.

Concernant les travaux thématiques, les commissions ont abordé de nombreux sujets, dont les entreprises de l'économie bleue, la transmission intergénérationnelle des inégalités, les conditions de travail et l'attractivité des carrières dans les services publics, les comptes augmentés, la mobilité des personnes, le financement de la transition écologique, l'estimation de la population présente sur les territoires, ou encore les dynamiques économiques et sociales des territoires frontaliers. Un accent particulier a été mis sur les statistiques de santé par plusieurs commissions, avec une approche multidimensionnelle incluant l'accessibilité, la consommation de soins, les facteurs de risque, et l'état de santé perçu et ressenti des patients, etc.

Bertrand du Marais met en avant l'organisation d'une intercommission réunissant les trois commissions Démographie et questions sociales, Emploi, qualification et revenus du travail et Services publics et services aux publics, soulignant la richesse de cette méthode de travail sans toutefois méconnaître le surcroît de travail que demande une telle organisation.

Deux séminaires ont été organisés, l'un sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF), l'autre sur la mise en œuvre du nouveau programme de moyen terme. Cinq groupes de travail ont en outre été constitués, portant respectivement sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture, l'observation et la mesure des discriminations, les conséquences de la création de France Travail sur les statistiques du marché du travail, l'avancement de la date de publication des résultats du recensement, et les maltraitances dont sont victimes les personnes vulnérables.

Les travaux du Cnis ont retenu l'attention de l'Inspection générale de l'Insee, qui a remis un rapport intitulé : « Le Cnis, concertation et nouveaux modes de collecte ». Des versions successives de ce rapport ont fait l'objet de deux présentations devant le Bureau. Il comporte plusieurs recommandations très intéressantes sur l'organisation et les procédures de concertation du Cnis et son rôle en matière d'appariement. Il fera l'objet d'une nouvelle discussion lors du Bureau de mars 2025 pour en tirer les conséquences et prendre des décisions avant l'été.

.1 Zoom sur la commission Environnement et développement durable

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Environnement et développement durable, présente un bilan des sessions de la commission Environnement et développement durable, qu'il préside, pour l'année 2024. Il soulève la question de son champ d'action et de ses interactions avec deux d'autres commissions, comme les territoires, les problématiques sociales et la compétitivité des entreprises. La tentation existe de traiter ces questions en silo, ce contre quoi nous devons être vigilants au Cnis.

Les deux sessions de 2024 ont porté sur la mobilité et la ressource en eau. Concernant l'eau, Xavier TIMBEAU évoque la richesse des informations disponibles, couvrant sa qualité, sa saisonnalité, ses usages et son évolution sur les territoires. Il mentionne les enjeux variés liés à l'eau : ressources, santé, pollution et risques environnementaux, comme les inondations. Pour la mobilité, il note également la richesse des données disponibles.

Le défi principal identifié est l'utilisation efficace de ces informations pour informer le public et orienter les politiques publiques. Xavier TIMBEAU souligne la complexité de certaines problématiques, comme le partage de la ressource en eau entre différents usages, y compris les besoins des écosystèmes. Il note que les données utilisées sont souvent des produits de modèles plutôt que des mesures directes, ce qui nécessite un travail important de structuration.

Lors d'une présentation, le responsable du PEPR OneWater a développé la notion de parcimonie dans l'acquisition des données. La quantité génère des coûts et ne produit pas nécessairement d'informations utiles. Cette approche vise à déterminer une stratégie d'acquisition de données efficace et économique, plutôt que de multiplier les capteurs et les mesures de façon excessive.

En conclusion, Xavier TIMBEAU souligne l'importance de réfléchir à de nouvelles structures et modèles de données, ainsi qu'à des stratégies d'acquisition pertinentes, dans un contexte d'abondance de données qui peut se révéler être un piège coûteux sans résultats satisfaisants.

Le Président, Bertrand du MARAIS, remercie Xavier TIMBEAU pour son intervention. Il signale que Jean-Philippe Viquant interviendra en fin de réunion et propose de passer à l'adoption des suivis d'avis de moyen terme formulés par les commissions.

.2 Vote sur le suivi des avis de moyen terme

Le Président, Bertrand du MARAIS, rappelle que chaque commission produit un texte reflétant ses débats sur sa stratégie, appelé « Suivi d'avis de moyen terme ». Une synthèse de ces avis et un rapport complet ont été envoyés aux participants et doivent être adoptés par l'Assemblée.

Plutôt que de passer en revue le document d'une vingtaine de pages, Bertrand du Marais propose une adoption globale. Il souligne que certains suivis d'avis saluent les avancées présentées, encouragent les acteurs à se saisir des données, et que certaines commissions ont proposé des clauses de revoyure, notamment courant 2026, pour réévaluer certains thèmes, à l'instar de l'intercommission sur la santé.

Le suivi des avis de moyen terme est adopté à l'unanimité.

II. ORIENTATIONS GÉNÉRALES 2025

Le Président, Bertrand du MARAIS, aborde l'adoption des orientations pour 2025. Les projets d'orientations ont été envoyés par courrier électronique et présentés au Bureau. Il remercie pour les encouragements reçus. Si des commentaires ont été également reçus, il mentionne qu'aucune modification de texte n'a été proposée. Avant de passer en revue les orientations en vue de leur adoption, l'assemblée évoquera deux thématiques introduites par certains de ses membres :

- Valérie Müller et Pierre Allorant, représentants de l'Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser), sur les orientations concernant le vieillissement ;
- José Bardaji, de France Assureurs, sur les enjeux des risques environnementaux pour les assureurs.

.1 Réflexions prospectives

.a Ceser de France : regard de la société sur le vieillissement de la population

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Valérie MÜLLER, Présidente du Ceser Île-de-France, présente les conclusions des travaux menés sur le vieillissement de la population. Le Ceser Île-de-France a produit, par l'intermédiaire de sa section prospective, un rapport en 2021, dont les conclusions s'articulent autour de 6 axes :

- le développement de l'offre de services aux seniors ;
- la reconnaissance des seniors dans la cohésion de la société ;
- l'emploi des seniors ;
- le logement et le cadre de vie des seniors ;
- la prévention ;
- la prise en charge financière de la perte d'autonomie et de la dépendance.

Le premier axe concerne le développement de l'offre de services aux seniors en Île-de-France. Face à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, elle souligne le défi que représente le recrutement et la fidélisation du personnel dans les métiers du grand âge, ainsi que la lutte contre la dépendance. L'attractivité de ces métiers et la formation sont des enjeux clés nécessitant la mobilisation de l'État et des régions. L'innovation technologique, en particulier dans le secteur de la « silver économie », représente une source de solutions et de nouveaux emplois.

Le deuxième axe traite de la reconnaissance des seniors comme contribuant à la cohésion de la société. Le regard que l'on porte sur les seniors ainsi que la considération qui leur est témoignée sont porteurs de solutions collectives, qui pourraient également contribuer à faire face au vieillissement de la population. Les seniors ne sont pas seulement les témoins du passé, mais aussi des acteurs essentiels du quotidien. Une étude menée par France Bénévolat est à ce titre révélatrice : en 2022, 27 % des 65-74 ans et 25 % des 75 ans et plus sont bénévoles dans des associations. Ils sont en outre très engagés dans la vie citoyenne : au 1^{er} janvier 2019, 65,2 % des maires avaient 60 ans ou plus.

Le troisième axe aborde l'emploi des seniors, alors que le débat sur les retraites bat de nouveau son plein en France. Bien que le taux d'emploi des seniors en Île-de-France progresse entre 2006 et 2017, passant de 1,1 % à 3,3 %, une part importante arrive à la retraite sans être en situation d'emploi. Ces situations sont souvent subies, notamment pour des raisons de santé ou de handicap. France Stratégie indique en outre que 20 % des créations d'entreprises proviennent des 50-64 ans. Derrière ces chiffres, l'on constate que la problématique de l'emploi des seniors traduit un réel problème de pouvoir d'achat pour beaucoup d'entre eux. Le coût moyen pour bien vieillir à domicile a par exemple augmenté de 16 % entre 2020 et 2023.

Le maintien dans l'activité, s'il répond à un problème de pouvoir d'achat, répond aussi à la crainte de l'isolement, ce qui explique en partie l'enthousiasme des seniors à participer à la vie citoyenne.

En conclusion, Valérie MÜLLER appelle l'État et les collectivités à anticiper les besoins liés au vieillissement de la population, véritable bombe à retardement : il est impératif de former et recruter des personnels, mais également de construire de nouveaux établissements. Il souligne l'importance de données statistiques sur la structure familiale, le logement, et les sources de financement pour élaborer des solutions réalistes. Elle met en garde contre le risque d'exclusion numérique des seniors et propose la création d'un baromètre des utilisateurs digitaux afin de calibrer adéquatement le déploiement des solutions technologiques. Un suivi fin, par tranche d'âges, des pratiques en matière de télétravail permettraient d'offrir des solutions réalistes aux entreprises qui participent au maintien en activité des seniors. Enfin, des données sur la perte d'adéquation des compétences et du poste de travail occupé par les seniors se révéleraient très utiles.

Les régions disposent de nombreux leviers d'action pour agir en ce sens (transports, logement, développement économique, recherche ou formation), qui influent directement sur les conditions de vie des personnes âgées. Les données statistiques régionales sont fondamentales pour éclairer les politiques publiques, première mission des Ceser.

Pierre ALLORANT, Président du Ceser Centre-Val de Loire, indique que la collaboration entre les régions voisines Île-de-France et Centre-Val de Loire a débuté en 2021 à l'occasion d'un travail sur les franges franciliennes.

Le Centre-Val de Loire est une région majoritairement rurale, à l'exception de l'axe ligérien (Orléans, Blois, Tours) et de quelques villes comme Chartres, Bourges et Châteaurox. La région est la quatrième région industrielle de France, principalement axée sur la sous-traitance industrielle.

Cette région est très touchée, de manière inégale toutefois, par le vieillissement : les étudiants vivent à Tour et Orléans, alors que les personnes âgées se situent davantage dans le Loir-et-Cher, l'Indre et le Cher. Le Loiret ressemble beaucoup à la Seine-et-Marne ou à l'Essonne, alors que l'Indre ressemble à la Creuse. La région accueille également beaucoup de navetteurs, notamment dans les villes de Chartres, Orléans, Tours et Vendôme, grâce au TGV.

Les franges franciliennes rencontrent plusieurs problèmes : vieillissement de la population, accès difficile aux services, une faible démographie médicale. Le Centre-Val de Loire est la région la plus touchée par ce dernier phénomène, devant Mayotte. C'est pour cette raison que Jean Castex, alors Premier ministre, a décidé de la création d'un CHU et d'une faculté de médecine à Orléans, une première depuis 1976 en métropole.

Concernant l'autonomie, le vieillissement et la prévention, Pierre ALLORANT souligne le manque de statistiques sur la santé, le bien-être et la prévention, notamment en raison de l'affaiblissement de la santé au travail, scolaire et universitaire. C'est également le cas pour la question du multidomicile, qui concerne aussi bien les étudiants que les personnes âgées. À l'instar de ce qui existe dans d'autres régions, un Gérontopôle est en cours de création, grâce à un travail commun du CHU, des universités et les collectivités.

Concernant le logement des seniors, il note un décalage entre les besoins et le stock disponible, citant des rapports sur « ZAN Logement » (2024) et « Autonomie, grand âge, vieillissement » (2023). Le virage domiciliaire est particulièrement marqué, bien qu'il pose beaucoup de difficultés en zone rurale.

Plusieurs besoins statistiques ont été identifiés : parcours de vie, multidomiciles, analyse des franges territoriales, et nécessité de dépasser les statistiques départementales pour se concentrer sur les bassins de vie. Pierre ALLORANT insiste sur l'importance d'étudier la pauvreté en milieu rural, la fracture numérique, et les métiers médico-sociaux, notamment les motivations et l'espérance de vie au travail des professionnels de santé. Enfin, il évoque le besoin de statistiques sur les friches et les logements vacants.

Le Président, Bertrand du MARAIS, remercie les intervenants pour leurs présentations très stimulantes. Il souligne l'évolution de l'approche des politiques publiques sur le vieillissement, passant d'une vision centrée sur l'emploi à des objectifs plus qualitatifs. Cette problématique concernant plusieurs commissions, il est nécessaire de réfléchir à l'ouverture d'un grand chantier horizontal sur ce thème pour 2025, ou plus certainement début 2026.

Yvon SÉRIEYX, Unaf, souligne l'importance des conditions de travail à partir de 45 ans comme facteur déterminant du vieillissement en bonne santé. Il rappelle que le télétravail ne concerne qu'une partie limitée des emplois. Il insiste sur la nécessité d'adapter les conditions de travail aux capacités physiques naturellement déclinantes avec l'âge, au-delà de la simple adaptation des compétences. La santé et l'autonomie futures des seniors dépendront de la manière dont sont traités les travailleurs à partir de 45 ans.

Le Président, Bertrand du MARAIS, mentionne l'existence d'un projet de loi en préparation depuis plusieurs années sur ce sujet.

Nicolas SENÈZE, Ajis, exprime son intérêt pour les sujets abordés, notamment concernant les familles. Il soulève la question de l'aide dans les familles vivant dans des régions différentes, ce qui pose des défis en matière de gestion et de financement, traditionnellement gérés au niveau départemental. Il évoque la complexité liée aux différentes sources de financement (entreprises, familles, institutions) et suggère le besoin de statistiques sur les coûts cachés supportés par ces différents acteurs.

Pierre ALLORANT, Président du Ceser Centre-Val de Loire, apporte une précision sur le phénomène des personnes âgées d'Île-de-France qui, pour des raisons de coût, choisissent des EHPAD dans

les régions voisines, comme le Centre-Val de Loire ou la Normandie. Il qualifie ce phénomène de « navetteur » pour le vieillissement, soulignant ainsi une forme de mobilité liée au vieillissement et aux contraintes économiques.

Roxane SILBERMAN, CNRS, s'interroge sur le type de données utilisées pour les études sur le vieillissement. Elle évoque le contexte d'une mobilisation accrue des données administratives, potentiellement utiles au niveau territorial, ainsi qu'une ouverture vers les données privées. Elle souligne que le champ des enquêtes traditionnelles, lesquelles sont aussi moins nombreuses, est le plus souvent trop réduit pour prendre en compte la population très âgée. Roxane SILBERMAN demande aux intervenants leur point de vue sur l'utilisation des différentes sources de données (administratives, enquêtes, privées) pour étudier le vieillissement de la population.

Valérie MÜLLER, Présidente du Ceser Île-de-France, souligne l'importance d'utiliser à la fois des données administratives et des données de la sphère privée. Elle mentionne que le financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une donnée cruciale, mais qu'il manque des informations sur les projections, notamment concernant la capacité des départements à financer l'APA face à l'augmentation du nombre de personnes âgées. Elle évoque également le besoin de données familiales, notant que les familles contribuent financièrement, mais que l'ampleur de cette contribution reste méconnue. Elle souligne le manque d'enquêtes auprès des personnes âgées elles-mêmes, estimant qu'il est essentiel de connaître leurs souhaits pour formuler des propositions efficaces concernant les formations sanitaires et sociales. Elle conclut en insistant sur la nécessité d'obtenir à la fois des données personnelles et familiales.

Christel COLIN, Insee, remercie les intervenants pour leurs présentations stimulantes, qui rejoignent les préoccupations portées par la statistique publique. Elle indique que l'Insee publiera prochainement une étude sur le mode de vie des seniors, comportant des données détaillées par âge et par département. En outre, l'enquête Familles, associée au recensement de la population, se déroule actuellement. Elle inclut un volet relatif aux solidarités familiales.

S'agissant de la question de la couverture des personnes âgées vivant en institutions, plusieurs travaux sont engagés, notamment par la Drees. Compte tenu du vieillissement de la population, ces thématiques ont vocation à être approfondies, notamment dans le cadre de la commission Démographie et questions sociales.

Christelle MINODIER, Drees, confirme l'utilisation de données administratives issues d'enquêtes. Elle mentionne l'existence du dispositif d'enquête Autonomie qui concerne entre autres les personnes âgées, couvrant à la fois les ménages et les établissements.

Elle évoque également la base de données interadministrative Balgan, destinée aux établissements et services médico-sociaux.

Le Président, Bertrand du MARAIS, reconnaît la dimension transverse du thème du vieillissement.

Yvon SÉRIEYX, Unaf, souligne un point aveugle persistant dans les enquêtes sur l'autonomie : l'impact financier de la dépendance sur les familles. Il mentionne que cet impact concerne non seulement les enfants, mais aussi les conjoints, qui constituent une grande partie des aidants. Cet impact financier comprend le coût de l'aide professionnelle, le coût des EHPAD, ainsi que les conséquences indirectes sur la vie professionnelle des aidants. Ces manques doivent être complétés par des enquêtes *ad hoc*.

Anne-Juliette BESSONE, Dares, mentionne les enquêtes sur les conditions de travail réalisées régulièrement. Ces enquêtes permettent de répondre à certains sujets évoqués dans les présentations précédentes, notamment sur les conditions de travail en général. Elle évoque les enquêtes Tracov 1 et Tracov 2, réalisées à la sortie de la crise sanitaire, puis en 2023, avec une attention particulière portée au télétravail.

Concernant les seniors, ces enquêtes, bien que de grande envergure ont des limites en termes de représentativité au niveau géographique le plus fin. Elles fournissent toutefois des enseignements utiles, à un niveau macro, sur les conditions de travail et la situation des seniors.

Valérie MÜLLER, Présidente du Ceser Île-de-France, soulève un dernier point concernant la migration des seniors après la retraite. Elle suggère qu'il serait intéressant de produire des données sur ces mouvements migratoires pour faire ressortir la proportion de seniors passant d'un territoire à l'autre en France métropolitaine.

.b France assureurs : enjeux pour les assureurs des risques environnementaux

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

José BARDAJI, France Assureurs, indique que sa présentation porte sur l'importance des données climatiques et du dérèglement climatique pour le secteur de l'assurance. Son propos sera structuré en trois parties .

La première partie, d'ordre qualitatif, présente une enquête menée depuis 8 ans auprès des cadres dirigeants du secteur au sujet de l'évolution des risques. La huitième édition de cette enquête confirme l'importance croissante du sujet climatique pour la profession.

La deuxième partie, plus quantitative, se concentre sur les principaux chiffres des sinistres liés au climat en France.

La troisième partie concerne le besoin de données au regard des enjeux auxquels les assureurs sont confrontés sur les territoires du fait des risques environnementaux.

1. La cartographie des risques de l'assurance

José BARDAJI explique que plus de 200 cadres dirigeants du secteur de l'assurance, représentant plus de 90 % des engagements de la profession, répondent à l'enquête. En 2025, le dérèglement climatique rejoint les cyberattaques à la première place du classement des risques. Ce classement dépend de la fréquence des sinistres et de leur coût moyen. La conjonction de ces deux variables donne le prix du risque. Le risque climatique est désormais considéré comme systémique, pouvant entraîner d'autres risques réglementaires et politiques.

2. Les sinistres climatiques

Concernant les données chiffrées, José BARDAJI présente l'évolution du résultat technique de la branche des catastrophes naturelles. Malgré l'augmentation des ressources, cette branche connaît un déficit croissant depuis 9 ans. Il expose également l'augmentation de la sinistralité climatique, passant d'une moyenne, en euros constants, de 1,5 milliard d'euros dans les années 1980 à 2,5 milliards dans les années 1990 et à 6 milliards d'euros entre 2020 et 2023.

José BARDAJI présente ensuite des projections pour les 30 prochaines années, basées sur le scénario le plus pessimiste du GIEC (RCP 8.5). Ces projections suggèrent un doublement potentiel de la sinistralité climatique, la portant potentiellement à 143 milliards d'euros entre 2020 et 2050. Il note que les données réelles observées sur les quatre dernières années sont même supérieures aux prévisions. Ces données permettent notamment de sensibiliser la population.

3. Les besoins de données au regard des enjeux auxquels les assureurs sont confrontés sur les territoires du fait des risques environnementaux

José BARDAJI aborde les trois principaux ingrédients nécessaires pour évaluer la sinistralité climatique : les données climatiques (fournies notamment par Météo-France en open data), les données géologiques (notamment sur la composition argileuse des sols en France), et les données sur l'exposition du bâti (informations sur les bâtiments et leur valeur). À ceci s'ajoutent les données sociodémographiques et économiques, car tous ces enjeux se déclinent au niveau territorial le plus fin. Les régions touchées par la sécheresse, par exemple, ne sont pas nécessairement les mêmes que celles touchées par les tempêtes ou les inondations.

En conclusion, ces données permettent de construire une cartographie des risques pour comprendre et anticiper les risques dans le secteur de l'assurance.

Le Président, Bertrand du MARAIS, souligne l'intérêt des graphiques présentés, notamment ceux illustrant les enchaînements de risques et le caractère systémique du risque environnemental.

Béatrice SÉDILLOT, SDES - SSM Transition écologique, mentionne le pilotage de l'Observatoire national des risques naturels par son service, en collaboration avec France Assureurs. Cet observatoire met en visibilité divers indicateurs liés aux phénomènes naturels, à l'exposition aux risques, aux dommages et à la prévention. Elle signale également la publication par le SDES l'année précédente d'un Chiffres-clés des risques naturels contenant de très nombreuses informations sur le sujet. Béatrice SÉDILLOT souligne l'importance croissante de ce sujet dans les statistiques publiques, notamment pour quantifier les populations exposées aux risques.

Yvon SÉRIEYX, Unaf, informe de la publication récente par l'Unaf d'une enquête sur le règlement des sinistres habitation par les assureurs incluant les catastrophes naturelles. Il souligne l'importance de disposer d'informations fiables sur les indemnisations pour évaluer clairement l'impact sur les ménages et les individus, non seulement exposés, mais déjà touchés par ces événements. Il estime que ces données peuvent être d'un grand intérêt pour les politiques publiques.

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Environnement et développement durable, demande des précisions sur les projections présentées. Il cherche à comprendre comment concilier les chiffres de sinistralité annoncés pour 2023 et 2024 (environ 6 milliards d'euros par an) avec la projection de 143 milliards d'euros mentionnée précédemment.

José BARDAJI, France Assureurs, apporte des clarifications sur les chiffres présentés. Il explique que la sinistralité était d'environ 10 milliards d'euros en 2022 et d'un peu plus de 6 milliards en 2023, avec une moyenne d'environ 6 milliards par an sur la période 2020-2023. L'étude mentionnée projette les données historiques des 30 dernières années sur les 30 prochaines années (2020-2050). Le montant de 74,1 milliards correspond à la période passée, tandis que les 143 milliards représentent la projection pour les 30 prochaines années. Il souligne que ces chiffres ne couvrent pas tous les périls, excluant par exemple la grêle qui a causé près de 5 milliards d'euros de dégâts en 2022. Les chiffres varient en fonction de la prise en compte des périmètres, de l'inflation et de la marge d'erreur dans les prévisions.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, demande si les projections présentées sont basées sur une politique constante en matière de risques ou si elles impliquent des modifications du périmètre de couverture de l'assurance.

José BARDAJI, France Assureurs, souligne la pertinence de cette question. Il s'agit en effet d'un sujet d'actualité. Aux États-Unis, certaines compagnies d'assurance se retirent de zones à haut risque. La question se pose également en France, au regard notamment de l'utilisation de la garantie émeute en Nouvelle-Calédonie ou de la garantie climatique à Mayotte. Il insiste sur l'importance du régime CatNat, véritable partenariat public-privé, très protecteur et efficace. L'assurance s'appuie pour l'essentiel sur la mutualisation, mise à l'épreuve dans le temps et dans les régions.

Raphaëlle BERTHOLON, CFE-CGC, évoque les stress-tests climatiques. Elle demande s'il existe des estimations de l'impact sur l'activité économique et également sur le lien avec le social, notamment concernant les arrêts de travail potentiellement provoqués par ces événements climatiques.

José BARDAJI, France Assureurs, ne dispose pas de chiffrages sur ces questions. La Fédération s'intéresse cependant de plus en plus aux effets dits « moins connus » du dérèglement climatique :

- l'impact sur les mouvements sociaux, avec un enjeu par exemple sur les tensions entre agriculteurs et populations écologistes ;
- l'impact indirect sur les séismes ;
- l'impact sur les maladies importées (dengue, chikungunya, etc.).

Le Président, Bertrand du MARAIS, note que la France Assureurs est à la fois utilisatrice et productrice de données, ce qui met en évidence l'importance de l'articulation entre données privées et publiques, ainsi que, au sein des données publiques, des données administratives.

Roxane SILBERMAN, CNRS, s'interroge sur la possibilité d'obtenir des données concernant les comportements des assurés après avoir subi un dommage important : déménagent-ils ? Reconstituent-ils ? Réparent-ils ? Ces informations sont importantes et probablement détenues par les assureurs.

José BARDAJI, France Assureurs, ne dispose pas de ces données, mais souligne l'importance de la question du déplacement des populations consécutivement à des sinistres importants, notamment dans les zones à risque en France. Il évoque le cas du trait de côte, où il est tout sauf pertinent de reconstruire sur certaines parties du littoral atlantique. Le fonds Barnier permet de subventionner des déménagements dans ce contexte.

Vote des orientations

Le Président, Bertrand du MARAIS, propose de procéder à l'adoption des orientations générales qui ont été diffusées par voie électronique.

.c Orientation 1 : Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

La première orientation, concernant le développement d'un cadre de référence et une déontologie pour les appariements de données individuelles, est un sujet majeur pour la statistique publique. Le secrétariat général du Cnis participe avec l'Insee à l'élaboration de ce cadre, dont le projet sera présenté au Bureau le 12 mars 2025. Une rencontre est prévue le 28 mai 2025 pour discuter et tirer parti des travaux préliminaires.

L'orientation générale 1 du Cnis est adoptée à l'unanimité.

.d Orientation 2 : Poursuivre l'enrichissement du système d'information sur la justice et la sécurité en France

L'orientation générale 2 du Cnis est adoptée à l'unanimité.

.e Orientation 3 : Enrichir les travaux liés aux enjeux du vieillissement de la population

L'orientation générale 3 du Cnis est adoptée à l'unanimité.

.f Orientation 4 : Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales

Le Président, Bertrand DU MARAIS, indique qu'un événement dédié à ce sujet, tel qu'un séminaire ou un colloque, sera organisé avant l'été ou en septembre 2025.

L'orientation générale 4 du Cnis est adoptée à l'unanimité.

.g Orientation 5 : Renforcer la communication des travaux du Cnis au-delà du bureau et du cercle des experts

Le Président, Bertrand du MARAIS, insiste sur l'importance de cette orientation. Concernant la littératie en matière de statistique, il évoque la nécessité de réfléchir à de nouveaux canaux de transmission et d'identification des besoins en données, notamment vers les *think tanks* et les *fact-checkers*. Il souligne le rôle de la statistique publique comme antidote à la désinformation.

L'orientation générale 5 du Cnis est adoptée à l'unanimité.

Bertrand du Marais conclut en remerciant les participants pour leur efficacité et passe la parole à Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee, pour un point d'actualité.

III. ACTUALITÉS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, présente les actualités de la statistique publique pour l'année 2024, en se concentrant principalement sur les aspects européens. Il souligne que 2024 est une année de transition, marquée par des élections européennes et la fin de la mandature précédente.

Concernant les règlements européens, qui encadrent les deux tiers des statistiques de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER indique que sur 4 en cours de finalisation, 3 ont abouti ou seront promulgués dans les mois à venir. Ces règlements concernent les comptes économiques et environnementaux, les statistiques sur le travail demandées aux entreprises (notamment l'enquête sur les coûts de la main-d'œuvre et la structure des salaires, avec un élargissement aux entreprises de moins de 10 salariés), et un nouvel amendement au règlement 223, la loi statistique européenne. Ce dernier vise à fournir notamment un cadre législatif pour l'utilisation de données d'entreprises privées dans l'élaboration de statistiques.

La France dispose déjà d'un cadre national permettant l'utilisation de données privées depuis la loi pour une République numérique de 2016. Il souligne la nécessité de concilier ce cadre national avec le nouveau cadre européen, ce qui soulève certaines difficultés techniques.

Le règlement qui n'a pas abouti concerne les statistiques démographiques (ESOP), il est essentiel pour les recensements. Jean-Luc TAVERNIER rappelle les difficultés structurelles liées aux différentes approches des pays de l'Union européenne en matière de recensement : certains utilisent des registres de population communaux, tandis que d'autres, comme la France, réalisent des enquêtes de recensement.

Deux projets de règlement sont par ailleurs en cours : l'un sur les statistiques de la pêche et de l'aquaculture, l'autre sur l'immobilier commercial, ce dernier étant demandé par l'European Systemic Risk Board en raison des risques croissants dans ce secteur pour la stabilité financière.

2024 correspond en outre à l'année de clôture du troisième cycle d'évaluation par les pairs du système statistique européen. Jean-Luc TAVERNIER souligne les progrès réalisés en termes de respect du code des bonnes pratiques. Le plan d'action qui en découle concerne des aspects techniques (mise à disposition des données, politiques de révision et de correction d'erreurs, accès aux métadonnées, etc.) et institutionnels (inclusion du principe d'indépendance professionnelle dans les textes constitutifs des services statistiques, adoption d'une identité visuelle commune). Un logo commun a été adopté par 1 l'ensemble de la statistique publique (Insee et 16 SSM) et sera dévoilé prochainement.

Jean-Luc TAVERNIER aborde les priorités budgétaires de la Commission européenne pour la période 2028-2034. Il souligne l'importance pour la Commission de faire valoir les besoins statistiques dans ces discussions internes. Un document commun à Eurostat et aux instituts statistiques nationaux pour définir les ambitions futures au niveau européen est en cours d'élaboration. 6 enjeux ont été retenus.

Le premier concerne la lutte contre la désinformation et la littératie statistique. Jean-Luc TAVERNIER plaide pour que cet enjeu soit érigé en objectif stratégique, tant les défis à venir sont importants. Une réflexion devra être conduite sur la collaboration avec les systèmes d'éducation nationale pour améliorer la capacité à comprendre les statistiques et les concepts, ainsi que pour encourager au développement de l'esprit critique.

Le deuxième enjeu concerne les nouveaux services liés à la mise à disposition et au traitement des données. De nombreux pays constatent une demande croissante de données brutes plutôt que de statistiques agrégées. Dans certains pays, les DG d'instituts statistiques aspirent à devenir le *Chief data officer*. L'on constate d'ailleurs une baisse des taux de réponse aux enquêtes dans certains pays, ce qui conduit à une réflexion sur l'avenir des enquêtes face à l'exploitation d'autres sources de données. Elles restent pourtant nécessaires pour comprendre les phénomènes sociaux.

Le troisième enjeu porte sur la question de la charge que représentent les requêtes administratives, notamment en matière de statistiques, pour les entreprises. Jean-Luc TAVERNIER estime que le sujet n'est pas tant de réduire la charge suscitée par les enquêtes statistiques, que d'avoir une meilleure évaluation de la charge causée par les obligations administratives nouvelles, le plus souvent hors champ statistique ; il propose que les instituts statistiques européens s'organisent pour mener des études d'impact lors de l'élaboration de nouvelles directives.

Le quatrième enjeu vise les délais de publication et de diffusion des statistiques dans certains domaines, notamment l'emploi. Il estime cependant que l'enjeu futur véritable porte sur la comparabilité entre les pays.

Le cinquième enjeu concerne les moyens alloués aux instituts statistiques. Il plaide pour le maintien de moyens constants, arguant que les gains de productivité devraient être réinvestis pour mieux répondre à la demande plutôt que de consentir une réduction continue des ressources.

Le dernier enjeu aborde les sujets thématiques prioritaires pour la nouvelle Commission européenne : la défense, l'analyse des chaînes de valeur, la résilience des entreprises et la transition environnementale. Plus d'attention pourrait cependant être accordée aussi à certains phénomènes sociaux, tels que la solitude et le manque de liens sociaux.

En conclusion, Jean-Luc TAVERNIER mentionne quelques publications innovantes de l'Insee, notamment sur les comptes augmentés. Il souligne le succès et la qualité des blogs de l'Institut, et recommande la lecture d'un blog dédié à la confiance dans les statistiques, réalisé en collaboration avec une équipe de sociologues. L'on y apprend que la proximité politique avec l'énonciateur des chiffres représente le facteur le plus déterminant dans la confiance qu'on accorde aux statistiques.

Le Président, Bertrand du MARAIS, remercie Jean-Luc Tavernier pour son intervention et sa contribution aux travaux du Cnis. Cette Assemblée plénière est en effet sa dernière.

Corinne EYRAUD, CGT, aborde l'introduction d'une question sur le pays de naissance des parents dans le recensement de la population. Elle rappelle l'opposition forte de la CGT à cette évolution depuis son annonce en juillet 2021.

Cette proposition avait été écartée lors des consultations menées en 2012 et 2020 dans le cadre du Cnis. La CGT regrette que cette décision ait été prise sans un débat approfondi préalable, alors même qu'un groupe de travail sur les discriminations a été mis en place après l'adoption de cette évolution.

La CGT souligne l'importance de la concertation en matière de statistique publique, d'autant que l'objectif de cette question et les modalités précises de son utilisation n'ont pas été clairement définis. Alors que la lutte contre les discriminations est un enjeu essentiel, les outils mobilisés à cette fin doivent faire l'objet d'une réflexion partagée. En l'occurrence, les risques d'instrumentalisation et de dérives liberticides sont réels et, compte tenu du contexte politique actuel, ne peuvent être ignorés.

La CGT, avec la LDH, la FSU et le MRAP, appelle à ne pas répondre à cette question facultative dans l'enquête annuelle du recensement de 2025. Tous demandent également qu'un bilan statistique de l'enquête soit établi pour réfléchir à l'avenir de cette question.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, indique bien connaître les revendications et les écrits de la CGT et de la Ligue des droits de l'Homme à ce sujet, reconnaissant que leurs préoccupations méritent d'être entendues.

Il rappelle cependant plusieurs faits : ce n'est pas l'Insee qui a souhaité avoir cette question, qui résulte d'une forte demande du Défenseur des droits et de l'immense majorité des chercheurs dans ce domaine. Dans le cadre de la commission du Cnis, l'opposition de la CGT et de la Ligue des droits de l'Homme était minoritaire. Jean-Luc TAVERNIER a toutefois rappelé les réserves de certaines organisations dans son courrier adressé à la CNIL, proposant de rendre cette question facultative, bien que les tests d'acceptabilité aient été positifs.

La question de l'utilisation des données dans un environnement non démocratique se pose, mais dans un tel contexte on ne fait plus d'enquête. Il affirme travailler dans l'hypothèse d'un environnement démocratique, tout en étant prêt à supprimer les informations qui pourraient faire l'objet d'une mauvaise utilisation en cas de force majeure. Il précise que les données individuelles du recensement ne sont pas conservées et que de nombreuses précautions sont prises en matière d'anonymisation.

Un bilan sera établi à la fin de l'enquête de recensement de cette année. Le processus de consultation et de concertation mené par l'Insee et le Cnis paraît irréprochable.

Le Président, Bertrand du MARAIS, souligne l'importance et la qualité du débat approfondi auquel a donné lieu cette innovation, ainsi que l'importance du bilan à venir.

La séance est suspendue de 11 heures 20 à 11 heures 30.

IV. JUSTICE ET SÉCURITÉ : ENJEUX POUR LES STATISTIQUES

Un document est projeté à l'ensemble des participants.

Le président, Bertrand du MARAIS, introduit Christine Gonzalez-Demichel, cheffe du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Étienne Apaire, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), Jacques de Maillard, directeur du Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) et Pascal Chevalier, chef du service statistique ministériel de la Justice.

Étienne APAIRE, CIPDR, exprime sa gratitude pour l'invitation et son intérêt de longue date pour l'évaluation des politiques publiques. Il présente son parcours professionnel, incluant une carrière de magistrat, des postes de conseiller dans des cabinets ministériels, et onze ans en tant qu'inspecteur général de la justice chargé de coordonner les travaux d'évaluation des politiques publiques. Actuellement, il préside le CIPDR, ainsi que la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

Il souligne l'importance des statistiques tout au long de sa carrière, même lors de son activité de juge d'instruction, dont il était difficile de quantifier le travail. Lors de son expérience dans l'évaluation des politiques de lutte contre le trafic de drogue, il a eu l'occasion de collaborer avec Éric Padieu, à l'origine de la création de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, puis de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. Ces initiatives ont permis d'établir un langage commun et des statistiques harmonisées entre les États membres de l'Union européenne en la matière.

Étienne APAIRE explique avoir été consommateur de statistiques dans ses différentes fonctions, notamment pour prendre des décisions éclairées dans les cabinets ministériels. C'est toujours le cas dans le cadre de sa mission interministérielle. La dernière mission qui lui a été confiée au sein de l'Inspection concernait les stocks de procédures dans les services de police et de gendarmerie, menée conjointement avec l'Inspection générale de l'Administration. Cette mission a révélé les difficultés liées à l'absence de langage commun entre les services de police, de gendarmerie et de justice. Il note des différences de perception entre ces services quant à l'importance des stocks de dossiers.

Les outils statistiques du ministère de la Justice se sont améliorés et permettent désormais d'obtenir des chiffres précis sur l'activité des juridictions. Cependant, Étienne APAIRE relève un décalage persistant entre la sécurité et la justice, qui pourrait être résolu avec la mise en place de la procédure pénale numérique.

Étienne APAIRE indique que la préoccupation principale concerne la gestion des flux de procédures. Ces derniers sont gérés et évalués plus efficacement par la gendarmerie que par la police. La justice est concernée à la fois par une logique de flux et de stock, contrairement au ministère de l'Intérieur qui se concentre principalement sur les flux. Les services de police et gendarmerie nationales accumulent environ 3 millions de procédures en attente, soit plusieurs années d'activité, alors que le ministère de la Justice conserve 1 million de procédures à traiter.

Il insiste sur l'importance de l'efficacité dans le système judiciaire, soulignant que celle-ci dépend non seulement de la bonne volonté des agents, mais aussi des moyens alloués. Il critique le fait que l'allocation des ressources ne soit pas toujours basée sur les chiffres connus, appelant à une meilleure utilisation des données pour optimiser l'efficacité des institutions.

Étienne APAIRE évoque une mission d'inspection au tribunal judiciaire de Bobigny, révélant une méthode d'attribution des moyens basée sur une augmentation systématique de 5 % des effectifs tous les 10 ans, sans prise en compte des évolutions démographiques ou économiques. Il a fallu des événements dramatiques dans le département pour que le Premier ministre demande une mission interministérielle visant à évaluer les besoins en ressources des services publics départementaux.

Il est donc nécessaire de passer de la simple production de chiffres à leur utilisation effective dans la prise de décision. En ce sens, le rôle du Cnis s'avère essentiel, notamment concernant la communication. Concernant la délinquance, ce n'est pas tant le manque de moyens que le manque d'organisation qui pose problème.

Étienne APAIRE souligne également l'importance de lutter contre les biais de perception. Certains discours sont portés sans être fondés sur les chiffres disponibles. Au-delà des postures politiques, les décideurs politiques doivent connaître les vrais chiffres pour prendre les décisions qui s'imposent. Il plaide donc pour une plus grande transparence, suggérant que les statistiques sur l'activité des juridictions, de la police

et de la gendarmerie soient mises à la disposition du public. Cette démarche permettrait, selon lui, de démontrer l'efficacité des services parfois critiqués et d'éclairer la répartition des effectifs de sécurité.

Concernant la prévention de la radicalisation, Étienne APAIRE remet en question l'efficacité de la politique du contre-discours qui chercherait à convaincre l'intéressé qu'il fait fausse route. Il préconise plutôt un discours positif, appuyé sur des données scientifiques et statistiques, estimant que cela peut servir le débat démocratique et la cause publique.

Face à l'émergence de l'intelligence artificielle comme source d'informations non contrôlées, Étienne APAIRE souligne l'importance d'une statistique publique offensive pour garantir une information fiable aux citoyens.

En conclusion, un continuum statistique entre la sécurité et la justice, des analyses approfondies et une communication ouverte sont nécessaires.

Jacques de MAILLARD, professeur de sciences politiques à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et directeur du CESDIP, explique travailler principalement avec des méthodes qualitatives sur les questions de police, de transformation des organisations policières, de relations avec les populations et de prévention de la délinquance.

Le CESDIP est une unité mixte de recherche unique en France, spécialisée dans les questions de déviance et de sécurité. Le centre combine différentes disciplines (sciences politiques, sociologie, droit, histoire, statistiques) et méthodes de recherche. Il compte environ 25 chercheurs statutaires et de nombreux chercheurs associés.

Le CESDIP comprend 4 grands axes de recherche :

- Justice pénale et administration pénitentiaire ;
- Prévention et sécurité urbaine ;
- Migrations, minorités et discriminations ;
- Déviances et engagements.

Le laboratoire utilise à la fois des enquêtes qualitatives (ethnographiques, archives, entretiens) et des enquêtes quantitatives, certaines réalisées en interne et d'autres exploitant les données des services statistiques ministériels, et notamment celles du SSMSI. Les enquêtes de victimation (Vécu et Ressenti en matière de Sécurité) sont essentielles à deux niveaux :

- réalisées en population générale, elles constituent une mesure directe de la délinquance déclarée ;
- elles permettent aussi de mesurer les peurs et le sentiment d'insécurité selon deux dimensions (l'insécurité personnelle et la préoccupation pour la délinquance).

Les statistiques de police et de gendarmerie nationales permettent de :

- comparer les volumes de plaintes enregistrées par les policiers/gendarmes et les plaintes signalées par les répondants dans les enquêtes (ce qu'on appelle « incidence apparente ») ;
- mesurer les atteintes qui échappent au périmètre des enquêtes (homicides, délinquance sans victime directe).

Concernant les données statistiques, trois éléments doivent être retenus : premièrement, il existe plusieurs types de données (délinquance enregistrée, population générale, données locales, données nationales) qu'il faut savoir combiner. Deuxièmement, la transparence est un enjeu majeur, notamment concernant l'accès aux données sur la répartition des effectifs de police et de gendarmerie. Troisièmement, l'analyse et la contextualisation des données sont cruciales.

Jacques de MAILLARD présente ensuite deux illustrations du travail du CESDIP.

La première montre l'évolution de la délinquance sur le long terme en confrontant différentes sources : le nombre de violences physiques déclarées dans les enquêtes de victimation, le nombre de plaintes déposées selon ces mêmes enquêtes, et les statistiques de police et de gendarmerie. Il observe que les

statistiques de police et de gendarmerie se rapprochent de plus en plus du nombre de plaintes déclarées selon l'enquête de victimation.

La seconde étude concerne les structures des relations qui existent entre les différentes composantes de l'insécurité et de la victimation (comprendre, par exemple, comment l'insécurité personnelle, la préoccupation pour la délinquance et la victimation se combinent selon les territoires). Cette étude, menée dans le cadre d'un projet ANR nommé INSOC-POL, révèle des variations importantes selon les territoires en Île-de-France. Par exemple, certaines zones de l'Ouest parisien présentent un taux de victimisation élevé, mais une faible préoccupation pour la délinquance, tandis que d'autres zones montrent des profils différents.

L'objectif est donc de travailler sur des structures de relations en fonction des territoires. Les enjeux méthodologiques sont donc essentiels.

Antoine JARDIN, CESDIP, présente le travail du CESDIP sur les données de justice, soulignant l'importance historique de ces données pour le laboratoire. Il explique que les statistiques judiciaires se divisent traditionnellement en deux catégories : les données qui relèvent de l'activité des juridictions, et les statistiques des condamnations, notamment issues des casiers judiciaires.

Les données issues de la statistique des parquets et notamment de la base Cassiopée permettent au CESDIP de :

- déterminer le profil sociodémographique des personnes enregistrées dans le cadre de procédures pénales, et particulièrement les auteurs des faits ;
- étudier la structure des réponses pénales en fonction des faits, des auteurs et des victimes.

Parmi les études en cours, l'on peut citer :

- l'enquête « djihadistes », en partenariat avec le Parquet général de la Cour d'appel de Paris, dont l'objectif consiste à déterminer le profil des personnes condamnées pour djihadisme (à partir des dossiers de procédure pénale) ;
- l'enquête « émeutes 2023 » qui, à partir des données Cassiopée, vise à établir le profil sociodémographique des personnes mises en cause.

Antoine JARDIN évoque les contraintes liées à l'utilisation des données du ministère de la Justice, considérées comme particulièrement sensibles selon le règlement européen sur la protection des données. Ces contraintes créent une situation paradoxale : malgré l'augmentation du volume de données disponibles, leur accessibilité pour la recherche est devenue plus difficile.

L'accès aux données brutes d'enquête et de comptage administratif représente l'une des principales priorités du CESDIP pour les années à venir, ce qui soulève plusieurs enjeux :

- Disponibilité des données : accès aux « refus d'obtempérer » (finesse PN/GN), données au niveau communal (en progrès).
- Diversification des données : délinquance, activité de la police (effectifs, absentéisme, nombre de faits élucidés, etc.).
- VRS : données diffusées avec plusieurs années de décalage.
- Sécurisation administrative et juridique des données relevant d'un régime particulièrement restrictif dans le cadre du RGPD qui freine singulièrement la recherche empirique dans ce domaine.

L'autre priorité concerne la stabilité des sources, alors que le CESDIP cherche à travailler sur le temps long et produire des comparaisons à travers différents dispositifs d'enquête : comment prendre en compte les changements de formulation des questions, les changements d'agencement des questions, les modes d'administration ?

Jacques de MAILLARD, CESDIP, ajoute que le CESDIP fournit des efforts en matière de sciences ouvertes. Les données présentées, une fois validées, sont mises en ligne sur le site internet de l'Observatoire scientifique du crime et de la justice, hébergé sur le site du CESDIP. Cette démarche vise à rendre les données les plus accessibles possible dans l'espace public.

Yvon SÉRIEYX, Unaf, insiste sur l'importance des données sur la justice civile, en complément des données sur la sécurité et la justice pénale. Il souligne les avancées réalisées par le SSM Justice concernant la protection juridique des majeurs.

Il évoque ensuite le besoin d'un nouveau système de remontée de données exhaustives sur les divorces, y compris les divorces sans juge et les ruptures de PACS. Yvon Sérieyx rappelle l'absence jusqu'à novembre dernier de chiffres sur les divorces postérieurs à 2016, soulignant l'importance de ces données pour contrer les perceptions erronées, comme l'idée que les divorces « explosent » alors qu'ils sont en réalité en baisse.

Concernant la perception de la sécurité, Yvon Sérieyx plaide pour l'inclusion de questions sur la perception de la sécurité pour les enfants dans les enquêtes. Il suggère d'interroger les parents sur leur niveau d'inquiétude pour leurs enfants, estimant que cette préoccupation est souvent négligée. Il propose de comparer la perception de la sécurité ressentie pour soi-même et pour ses proches, en particulier les enfants.

Étienne APAIRE, CIPDR, souligne l'importance d'inclure nativement les préoccupations statistiques dans les applicatifs, comme dans PORTALIS. Il met ensuite l'accent sur la nécessité d'apprécier le temps long, notamment dans le suivi des mineurs, qu'ils soient auteurs ou victimes. Cette approche est cruciale pour la prévention et la protection des mineurs, ainsi que pour la prévention de la délinquance.

Étienne APAIRE soulève la problématique de la continuité du suivi des délinquants mineurs au-delà de 18 ans, lorsque leur casier judiciaire est effacé. Il exprime le besoin de véritables études épidémiologiques dans le domaine judiciaire pour évaluer l'efficacité des mesures prises. Par exemple, personne ne sait si la médiation sert véritablement à prévenir les conflits.

Antoine JARDIN, CESDIP, précise ne pas travailler sur les données de la justice civile. Il soulève deux éléments de réflexion. Premièrement, il est difficile de travailler sur les données de granularité fine du ministère de la Justice. La CNIL et la direction juridique du CNRS demandent des garanties sur la non-utilisation des données concernant les mineurs dans les procédures de recherche, ce qui pose des défis supplémentaires.

Deuxièmement, il aborde la question de la sécurité perçue, particulièrement en ce qui concerne la peur des parents pour leurs enfants. Il confirme que celle-ci est très élevée dans les enquêtes, atteignant 75 % à 80 %. Cependant, il nuance en citant des données de la société pénale qui indiquent qu'environ un tiers des victimes de moins de 15 ans subissent des violences commises par un cohabitant, soulignant ainsi que le cadre domestique reste particulièrement dangereux pour les violences de haute intensité.

Pascal CHEVALIER, SSM Justice, rappelle que la justice civile représente une priorité forte des travaux du SSM, mais le ministère part de plus loin en termes de systèmes d'information que la justice pénale. Des travaux viennent ainsi seulement de permettre d'obtenir des données de stock fiables dans les applicatifs de la justice civile. De nouveaux applicatifs sont attendus prochainement dans le domaine civil avec le projet PORTALIS.

Concernant les divorces, Pascal CHEVALIER précise que des efforts importants sont déployés pour développer des indicateurs sur les divorces par consentement mutuel. Il explique les difficultés rencontrées pour obtenir des statistiques auprès des notaires et les tentatives infructueuses de collecter ces informations via l'état civil en collaboration avec l'Insee. Les données fiscales représentent une alternative pour estimer le nombre de divorces par consentement mutuel. Les travaux visant à récupérer les données de consentement mutuel se poursuivent pour autant en collaboration avec le ministère de la justice, la Direction des Affaires civiles et du Sceau, et le Conseil supérieur du notariat.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM Sécurité intérieure, rappelle que le SSMSI a fêté ses 10 ans. Elle souligne l'importance d'investir dans les statistiques pour répondre aux enjeux démocratiques et de transparence sur des sujets sensibles. La sécurité intérieure est un domaine vaste, qui inclut le renseignement, les enquêtes administratives sur la population (notamment via les préfetures), les enquêtes judiciaires et la sécurité publique (y compris le maintien de l'ordre).

Le SSMSI comptait 14 agents à sa création en 2014, et en compte désormais 54 (59 ETP). Christine GONZALEZ-DEMICHEL évoque les difficultés de recrutement, notamment en ce qui concerne

les *data scientists* dans les services de police et de gendarmerie. Elle insiste sur la nécessité de réévaluer constamment les besoins en effectifs et en moyens informatiques, soulignant que ces investissements sont essentiels malgré leur coût parfois élevé.

Deux types de données sont principalement utilisés : les données administratives issues des enregistrements des forces de sécurité (police nationale, gendarmerie, police municipale) et les enquêtes de victimation. Harmoniser ces données se révèle difficile, car, malgré l'intégration de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur en 2009, les systèmes d'information n'étaient pas conçus pour être compatibles. Un important travail d'harmonisation des nomenclatures est donc nécessaire. Ce processus est complexe et parfois entravé par des résistances internes. Concernant la qualité des données, Christine GONZALEZ-DEMICHÉL souligne la nécessité de retraitements en raison de nombreuses valeurs incohérentes ou manquantes et de doublons.

Les enquêtes statistiques de victimation permettent d'obtenir des données plus fiables : enquête Cadre de vie et Sécurité (2007-2021), enquête Vécu et Ressenti en matière de sécurité (depuis 2022).

Le SSMSI étend progressivement sa couverture du périmètre infractionnel : à ce stade, 85 % des crimes, 66 % des délits. Les données relatives aux contraventions sont maîtrisées en ce qui concerne la police nationale. Pour la gendarmerie, un projet est en cours pour améliorer la qualité des données, notamment en éliminant les doublons et en récupérant les informations sur les victimes et les mis en cause.

S'agissant du refus d'obtempérer, ce sujet a été traité pour la première fois l'année précédente. Le SSMSI est chargé de ce dossier, bien que la classification de ces infractions entre sécurité routière et sécurité publique reste ambiguë.

Il reste encore à élargir les travaux à d'autres sujets de contextualisation comme les effectifs et leur localisation ou encore l'activité des personnels (gardes à vue, interpellations,...).

Christine GONZALEZ-DEMICHÉL mentionne les progrès réalisés avec le ministère de la Justice et les directions Métiers (police/gendarmerie) avec la construction d'une nomenclature statistique commune des infractions, harmonisée aux niveaux européen et onusien.

Des enrichissements sont nécessaires en matière de suivi de la délinquance enregistrée par les services de sécurité, à l'aide du Code statistique non signifiant. Plusieurs informations sur les victimes/mis en cause sont disponibles (sexe, âge, nationalité, lieu de résidence), mais des lacunes persistent, notamment concernant les professions. Elle souligne l'importance de pouvoir croiser ces données avec d'autres sources, comme celles de l'Insee ou le Répertoire national des élus, pour mieux analyser certains phénomènes, comme les agressions envers les élus ou les forces de sécurité. Beaucoup de fausses informations circulent d'ailleurs à ce sujet : elle regrette la tendance des services à privilégier la communication de chiffres bruts, même peu fiables, plutôt que d'attendre des données plus solides.

Un autre enrichissement possible concerne la vidéoprotection. Un fichier central existe, qui va permettre des études d'impact au niveau communal aussi bien en ce qui concerne l'élucidation que la prévention.

Le Code statistique non signifiant se révèle également utile pour suivre le parcours des personnes ou des procédures, notamment s'agissant de la multivictimation et de la réitération.

Un grand chantier a été lancé à l'été 2023 visant à étudier le parcours des plaintes dans le continuum sécurité-justice, avec l'objectif de présenter des premiers résultats à la fin de l'année 2025.

Concernant la nouvelle enquête de victimation (VRS), Christine GONZALEZ-DEMICHÉL explique les défis méthodologiques liés au passage d'une enquête en face-à-face (auprès de 25 000 ménages) à une enquête multimodale (téléphone, internet, papier) couvrant un échantillon beaucoup plus large de 200 000 personnes et incluant, chaque année, la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion. Il y aura un appariement avec des données relatives à la délinquance enregistrée.

Enfin, Christine GONZALEZ-DEMICHÉL aborde la question de l'accès aux données pour les chercheurs. Les données de l'enquête de victimation sont désormais mises à disposition sur le Centre d'accès sécurisé aux données. Un travail est en cours pour produire des fichiers similaires à destination de Quetelet-Progedo, mais cela soulève encore des problèmes de normalisation des données avec des conséquences sur

l'analyse par les organismes de recherche. Des difficultés sont anticipées concernant les tranches d'âges et d'autres variables, comme la nationalité.

Un problème d'ordre juridique se pose également pour les bases statistiques issues des données administratives. Il a fallu quatre ans pour sécuriser juridiquement l'accès aux données sur les procédures pénales en cours pour le SSMSI, car ces données sont couvertes par le secret de l'enquête et de l'instruction. Cette situation est stabilisée depuis l'été 2023, et un nouveau processus de négociation est en cours pour pouvoir transmettre ce type d'informations à des organismes de recherche.

Le Président, Bertrand du MARAIS, note que certains sujets abordés anticipent les débats de la commission prévus en mars. Il invite Pascal Chevalier à réagir sans trop anticiper ces débats futurs, et rappelle à tous les intéressés la possibilité de participer à cette commission.

Pascal CHEVALIER, SSM Justice, remercie les intervenants pour leurs témoignages stimulants et essentiels pour l'orientation des travaux à venir. Il procédera à un rappel des grands axes et chantiers actuels du SSM Justice.

L'une des particularités du ministère est de disposer d'un grand nombre d'applicatifs non interconnectés nécessitant des travaux d'enrichissement et d'appariement de fichiers. Le SSM effectue beaucoup de travaux autour de la mise en place de chaînes de traitement pour produire des statistiques à partir de ces données administratives, ainsi que des enquêtes régulières. Il souligne l'importance de la mise à disposition des données pour la recherche, notamment via le CASD, tout en respectant les contraintes liées au secret de l'instruction et au caractère sensible des données de condamnations au sens du RGPD.

Les principaux axes de travail du SSM sont actuellement les suivants :

- éclairages réguliers de thématiques sur le thème de la justice, de contentieux en particulier (environnement, violences sexuelles, stupéfiants, récidive) ;
- à souligner de larges collaborations SSMSI et SSER (notamment sur les travaux de rapprochement des procédures Intérieur avec les affaires Justice).

De vastes chantiers sont en cours autour des appariements :

- les appariements entre procédures Intérieur et affaires Justice ;
- l'enrichissement de sources, internes au ministère, mais également au sein de la statistique publique :
 - o 2021 : premier travail sur la récidive des sortants de prison ;
 - o 2023 : mise à disposition de données nominatives de Cassiopée et mise en place du Code statistique non signifiant par l'Insee (Répertoire statistique des mis en cause ; Trajectoires pénale, éducative et d'emploi des mineurs ayant été confrontés à la justice ; Panel des jeunes ; Parcours pénal des personnes sous ordonnances pénales de violences conjugales) ;
- d'autres appariements à venir autour des personnes placées sous écrou.

Le SSM s'est également donné pour orientations :

- le développement de la culture et de l'évaluation des politiques publiques au sein du ministère ;
- la mise en place d'un vaste dispositif d'enquêtes internet/téléphone, avec une collecte tous les trois ans, sur un large échantillon permettant de mesurer la perception et la confiance en la justice, et ses évolutions.

Enfin, en tant que rapporteur de la commission Services publics et services aux publics du Cnis, Pascal CHEVALIER rappelle que la prochaine réunion de la commission est prévue le 20 mars 2025 et qu'elle portera sur la consolidation du système d'information sur la délinquance.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, demande si les résultats de l'enquête internet/téléphone donneront des résultats significatifs seulement à l'échelle nationale.

Pascal CHEVALIER, SSM Justice, le confirme. Par ailleurs, 58 % des 25 000 personnes interrogées ont répondu à l'enquête.

V. RÉUNION DE L'INTER-COMMISSION DU 17 SEPTEMBRE 2024 SUR LES BESOINS SOCIAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUES DE SANTÉ

Le Président, Bertrand du MARAIS, donne rendez-vous à ceux qui le souhaitent à la prochaine réunion de la commission Service public et services aux publics. Trois avis du programme de moyen terme sont consacrés à ces questions. La parole est donnée à Jean-Philippe Vinquant pour évoquer l'inter-commission autour des questions de santé qu'il a présidée.

Jean-Philippe VINQUANT, Président de la commission Démographie et questions sociales, indique qu'un compte rendu exhaustif de la réunion a été diffusé en octobre dernier. Elle a également fait l'objet d'une présentation devant le Bureau du Cnis. La préparation de la réunion a impliqué un important travail avec les producteurs de données et des échanges avec l'autorité de la statistique publique sur la qualification des données de santé. Le rapport de Jérôme Marchand sur l'utilisation secondaire des données de santé a servi de base.

Cette inter-commission a réuni les commissions Emploi, qualification et revenus du travail, Services publics et services aux publics, et Démographie et questions sociales. Cette réunion s'est révélée d'une grande utilité, notamment grâce à la présentation, aux parties prenantes, de nombreux éléments dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel mené par les producteurs. Les représentants des collectivités territoriales ont en outre pu exprimer leur souhait de s'appuyer sur des données statistiques fines à l'échelle infradépartementale.

Cette réunion a permis de mieux faire connaître les démarches en cours, tant pour les enquêtes que pour le traitement et la mise à disposition des données provenant de bases administratives, ainsi que d'échanger sur les contraintes juridiques liées au partage de données. Les principaux points d'intérêt exprimés concernent la meilleure connaissance des inégalités sociales de santé, les liens entre l'environnement et la santé, ainsi que les relations entre le monde du travail et la santé des personnes.

Les différents points de progrès dans la connaissance pourront être traités par les différentes commissions concernées et des avis qu'elles doivent adopter sur les statistiques en santé dans le cadre du moyen-terme 2024-2028 du Cnis. De plus, ces éléments serviront de guides aux différentes instances chargées de les commenter et de discuter des politiques publiques à mettre en place.

Il n'a pas été jugé utile à ce stade de mettre en place un groupe de travail, compte tenu des démarches déjà engagées, notamment la stratégie interministérielle pour le patrimoine national des données de santé. Jean-Philippe VINQUANT suggère d'attendre les premiers effets de ces initiatives avant de réunir à nouveau l'inter-commission dans quelques mois.

Le Président, Bertrand du MARAIS, remercie Jean-Philippe Vinquant pour son pilotage de ce projet important.

Louis-Alexandre ERB, CGT, remercie les commissions et l'inter-commission pour leur travail. Il revient sur l'avis concernant la création d'un groupe de travail sur les données de santé. La CGT a souligné à plusieurs reprises l'importance et l'intérêt d'un tel groupe, notamment en raison de problèmes de coordination. Bien que le moment ne soit peut-être pas opportun, en raison du risque de parallélisme avec la création d'un entrepôt de données, Louis ERB insiste sur la nécessité d'une coordination accrue, particulièrement entre les SSM et l'Assurance maladie. Il estime que le Cnis devrait être au cœur de cette coordination.

Par ailleurs, un groupe de travail du Cnis pourrait identifier certaines lacunes dans ce domaine, notamment concernant les cancers professionnels et la santé des femmes au travail. Ces sujets ont été une nouvelle fois évoqués dans un rapport de la Cour des comptes publié en janvier 2025. Il considère que la création d'un groupe de travail, évoquée dans diverses commissions depuis mars, démontrerait l'importance de ces questions. Cette question devrait être réexaminée une fois que la stratégie des données de santé aura pris forme.

Le Président, Bertrand du MARAIS, remercie Louis-Alexandre Erb pour son intervention et reconnaît la sensibilisation générale aux questions de coordination. Il prend acte de la demande de rendez-vous et propose de procéder à un état des lieux au milieu de l'année 2026, une fois que la stratégie interministérielle pour le patrimoine national des données de santé sera déployée.

CONCLUSION

Le Président, Bertrand du MARAIS, remercie ensuite les participants pour leur présence et leur participation aux travaux. Les travaux des commissions sont ouverts au public. Les participants sont encouragés à diffuser le calendrier des réunions à leurs communautés professionnelles afin d'atteindre un public plus large d'utilisateurs potentiels des statistiques publiques.

Par ailleurs, le bureau du Cnis se tiendra le 12 mars 2025 et la Rencontre sur les appariements le 28 mai 2025. La date du colloque sur les territoires et les dérèglements climatiques n'a pas été arrêtée.

Enfin, Bertrand du MARAIS souligne que des événements récents en France et outre-Atlantique montrent que le calme qui semble caractériser le monde de la statistique n'est pas toujours garanti, comme l'illustre la proposition de loi sur la suppression des comités Théodule qui a failli conduire à la suppression du Comité du secret statistique. Pour conclure, il invite les participants à rester actifs et vigilants sur ces questions.

La séance est levée à 12 heures 55.